



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMUNE URBAINE AMPARAFARAVOLA
LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS DE LA CU D AMPARAFARAVOLA

Avis de Consultation Ouverte

N° 06/CU-AMP/PMRP/2025

1. Le **COMMUNE URBAINE AMPARAFARAVOLA** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Travaux de réparation des portes , fenetres ,comptoirs de la CU d Amparafaravola**".
Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **au Bureau de Mr Le Maire porte N°01**

Rue : -

Etage / Numero de Bureau : **PORTE N° 01**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au Bureau de Mr Le Maire porte N01 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au Bureau de Mr Le Maire porte N°01** au plus tard le **07/10/2025 à 11 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **facultative**



à Le 24/09/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics